



## Assurance credit renouvelable

Par **gaelle051280**, le **20/05/2013 à 22:38**

Bonjour,  
Ma maman est décédée au mois de mars et nous avons découvert un crédit cofidis contracté en 1987 à son nom de mariée et prénom ), il y a une assurance ( je ne sais pas à quoi elle correspond, nous avons le contrat mais rien d'indiqué ) payée chaque mois avec le montant de l'échéance à rembourser. L'assurance nous dit qu'elle ne peut pas prendre en charge le remboursement car au moment de l'emprunt elle n'avait pas de travail  
Soi disant mon père est co-emprunteur, mais ne se rappelle pas avoir signé quoique ce soit ( ils sont mariés sous le régime de la communauté ).  
Quel recours avons nous, devons nous payé ?  
J'ai cru lire que selon le droit des consommateurs, le crédit est révolu au bout de 2 ans...  
Merci d'avance pour les réponses